

## **Séminaire thématique de l'AIIST**

**10 et 11 juillet 2017**

**Alger / ALGERIE**

### **Comment optimiser la gestion de Trésorerie ?**

#### **FIL CONDUCTEUR**

##### **ATELIER 1 : les comités de trésorerie, l'amélioration du recouvrement**

###### **1-1 Optimiser en planifiant mieux les dépenses : les comités de trésorerie :**

- Qu'est-ce qui a conduit votre pays à mettre en place des comités de trésorerie ?
- A quelle date ?
- Composition de ce comité :
- Fréquence des réunions et participants :
- Comment est organisé le travail du comité : part-il d'une liste des impayés et quels sont les critères de sélection pour inscrire le fournisseur : montant de la facture, ancienneté, ministères jugés sensibles, fournisseurs jugés importants,... ?
- Quel sort est réservé aux fournisseurs non retenus ?
- Le comité exerce-t-il une vérification de la réalité des dépenses et écarte-t-il des fournisseurs ?
- Des dépenses sont-elles payées en dehors de ce dispositif ? Est-il réservé pour des dépenses excédant un certain montant ?
- Comment mesurer l'impact de ces comités : réduction des impayés, amélioration des délais de paiement,... ?

###### **1-2 L'amélioration des résultats en recouvrement :**

Les pays éprouvent des difficultés pour avoir une information exacte agrégeant les recettes au niveau national.

- Décrire les outils organisationnels (réduction des structures encaissant des recettes, spécialisation de ces structures) et informatiques mis en place pour favoriser la remontée rapide des recettes encaissées.

L'élaboration budgétaire repose sur une amélioration de la prévision des recettes. Les directions de la comptabilité publique ont souvent des directions des études et de la prévision pour participer à cet effort d'amélioration des prévisions

- Expliquer comment ces cellules travaillent en liaison avec la direction du budget ?
- Les effets de ce travail peuvent-ils être mesurés, les réalisations de recettes sont-elles conformes aux prévisions ?

- Une refonte des circuits de recouvrement a-t-elle été mise en place : privilégier le prélèvement à la source pour les particuliers et les entreprises, spécialiser le recouvrement sur la DGI et la Douane, favoriser les paiements dématérialisés ?
- Comment une fiabilisation de l'assiette est-elle menée : lutte contre l'économie informelle, l'évasion et la fraude fiscale, meilleure identification des redevables, meilleure connexion informatique des directions qui assurent du recouvrement avec la DGTCPC pour avoir une information rapide et fiable ?
- Existe-t-il une politique pour étendre le domaine d'intervention des régies ?
- Dans quelles activités publiques les régies sont le mieux adaptées pour faciliter le recouvrement ?
- Cette extension s'accompagne-t-elle d'un contrôle plus strict des régies ?

## **ATELIER 2 : le compte unique du Trésor et la gestion des liquidités**

### **2-1 Tendre vers le compte unique :**

La déconcentration des services de l'Etat au plan géographique ou fonctionnel doit être équilibré par le principe d'unité de compte qui permet de centraliser les disponibilités et de pouvoir ainsi mieux faire face aux besoins. Cette unité de caisse présuppose des évolutions réglementaires et l'organisation d'un circuit bancaire et comptable.

- La politique du compte unique est-elle une priorité dans votre pays ?
- Comment avez-vous organisé le passage vers ce « compte unique » ?
- Les autres administrations financières ont-elles l'opportunité d'avoir un compte bancaire autre que celui du Trésor ?
- Les ministères « dépensiers » ont-ils la possibilité d'avoir un compte bancaire autre que celui du Trésor ?
- Lorsque le pays emprunte ou rembourse un emprunt l'opération se fait-elle sur le compte du Trésor ou sur un compte autre ?
- Avez-vous une cartographie des comptes ouverts par les différentes structures (ministères, établissements publics, ...)
- Quelle méthode a été retenue pour tendre vers le compte unique : recensement des comptes ouverts, ajustement des soldes avant transfert,... ?
- Le compte unique repose-t-il sur un principe de différents comptes ouverts dans la banque centrale avec une centralisation journalière ou hebdomadaire ?
- Les collectivités locales ont-elles obligation d'avoir leurs disponibilités déposées sur le compte unique ?
- Existe-t-il un système de remontées des informations financières de manière informatisée et en quoi cet outil informatique permet-il la mise en place du compte unique ?
- Votre pays a-t-il fait le choix d'une centralisation de l'encaissement des recettes (virements sur un seul compte, centre d'encaissement des chèques,...) ou du paiement des dépenses (directions spécialisées dans le paiement des dépenses et des rémunérations) ?
- Quelles sont les difficultés recensées pour gérer ce compte unique ?

## **2-2 Avoir une gestion active des liquidités :**

Dans certains pays, des cellules spécialisées ont été constituées pour avoir une gestion active de la trésorerie et la dette de l'Etat. Une présentation de ces actions permettrait de mieux appréhender la démarche à suivre pour les autres pays souhaitant développer ce service.

- Votre pays a-t-il mis en place une cellule de gestion active de la trésorerie ?
- Si oui, cette cellule est-elle récente ?
- Cette cellule dépend-elle de la DGTCP ou d'une autre direction du ministère des finances ?
- Comment fonctionne cette cellule ?
- Quel est le fonctionnement de cette cellule : la DGTCP communique-t-elle tous les jours les encaissements et les décaissements pour mesurer les besoins de trésorerie ?
- Cette structure est-elle habilitée à intervenir sur les marchés financiers ?
- L'État peut-il bénéficier des avances de la banque centrale et si oui, comment la cellule de gestion active de trésorerie travaille-t-elle avec la banque centrale ?
- Dans le cas des avances de la banque centrale comment fonctionne le dispositif ?